

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2016

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie, le mardi 1^{er} mars à 18h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent : Romain SALOU

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE L.2122-22

Droit de Prémption Urbain

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion de la vente ci-après :

→ Vente d'une maison AU BOURG, par M. et Mme OHEIX à Monsieur Alexandre PENGAM et Mademoiselle Anne-Lise CORFA.

REHABILITATION SALLE POLYVALENTE

→ Avenant aux marchés de travaux : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au lot « Couverture – bardage » pour un montant H.T. de 13 444 € 51. Les matériaux mis en œuvre pour le remplacement de la couverture étant plus lourds que ceux en place, il est nécessaire de renforcer la charpente.

→ Plan de financement du programme : Le plan est remis à jour afin de tenir compte du coût réel de l'opération, aujourd'hui connu, et de nouvelles demandes de subventions.

→ Aménagement de la cuisine : Une consultation a été lancée en vue de l'aménagement de la cuisine. Sur les 3 propositions déposées en mairie, après analyse, le conseil municipal décide d'attribuer ce marché à l'Etablissement PICHON de SAINT-THONAN pour un montant TTC de 19 803 € 79. A la demande de Malou FAVRET un devis complémentaire sera demandé pour la pose d'étagères, nécessaires à une utilisation fonctionnelle des lieux.

AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORTS

Une consultation a également été lancée pour l'aménagement d'un terrain multisports, sur le 2^{ème} court de tennis extérieur situé près de la halle de pétanque. 8 propositions sont parvenues en mairie. Après analyse des offres, le conseil municipal a fait son choix. Pour financer ce projet, une demande de subvention a été faite auprès du Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de Mme Chantal GUITTET, députée du Finistère. M. le Maire signera le bon de commande des travaux dès que le Ministère de l'Intérieur aura donné son feu vert.

NUMEROTATION DES MAISONS

Il y a quelques années, à la demande expresse des Services de secours et de La Poste, la commune a décidé d'achever, la numérotation de l'ensemble des maisons. Cette numérotation doit en effet faciliter l'accès et la rapidité des secours, les livraisons et divers autres services. Dans le cadre de la réorganisation de ses services, La Poste se propose de réaliser cette cartographie et numérotation, moyennant un coût de 3 477 € 77. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de donner suite à cette prestation de la Poste.

ACTION ADOS

Le conseil municipal décide de contribuer au voyage à « Nigloland », des jeunes, participant à Action Ados, à concurrence de 5 € par jour et par enfant de la commune.

RESERVE FONCIERE

Après avoir rappelé qu'il avait autorisation de négocier avec les propriétaires de terrains situés derrière l'école, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement d'un lotissement futur, M. le Maire fait savoir que l'ensemble des propriétaires, à l'exception d'un, ont

accepté de vendre à la commune leur terrain au prix de 5 € le mètre carré. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à régulariser les cessions, en précisant que le terrain, dont le propriétaire a refusé l'offre de la commune, ne pourra en aucune manière être desservi par la future voirie à aménager.

AFFAIRES DIVERSES

→ Un dossier sur le déploiement des compteurs Linky par ERDF est mis à la disposition du public à la mairie. Pierre PINVIDIC précise que le remplacement des compteurs électriques sur la commune est prévu au plus tôt en 2019.

→ M. le Maire donne des précisions au conseil sur le déroulement du séminaire, prévu le 12 mars prochain, en vue de la future fusion des Communautés de Communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard.